



Rachat d'une maison en indivision par une sci

Par **marlie37**, le **29/05/2008 à 10:38**

Bonjour,
C'est une histoire longue mais je vais essayer d'être claire.
mes parents ont décidé de vendre une maison qu'il avait en commun après leur divorce, ma mère vivant à l'étranger et ne s'entendant pas avec mon père, elle m'a demandé de voir si mon père pouvait s'occuper de mettre cette maison en vente, ce qu'il a fait, elle a estimé à 240 000 € au moment de la vente il me disait qu'il n'avait pas d'acheteur que c'était difficile et moi à ce moment là il y a 5 ans j'avais 22 ans et une confiance aveugle en mon père.
Au bout de 3, 4 mois il me dit qu'il a un acheteur mais pour 120 000€ donc je fais la commission à ma mère qui étant pressée de vendre pour récupérer au moins 60 000 pour l'achat d'un bien à l'étranger me fait une procuration pour que je puisse signer en son nom. Lors de cette vente j'ai eu affaire qu'au notaire, l'acheteur était une SCI pas de nom ni d'adresse, j'ai demandé au notaire le nom de l'acheteur, il m'a répondu que c'était un entrepreneur!
Seulement il y a quelques mois j'ai découvert par hasard des clés chez mon père de cette maison en sachant qu'il y a 3 locations à faire dans ce logement, j'ai donc de moi-même été voir les locataires qui m'ont confirmé le nom du propriétaire qui est mon père, il a acheté cette maison sous une SCI sans nous en avoir informé, il a donc acheté une maison d'une valeur de 240 000 € à 60 000€.
Est-ce légal? Il a joué de mon inexpérience et m'a utilisé auprès de ma mère pour faire passer cette vente? Quels sont mes recours et ceux de ma mère pour avoir été trompé?
MERCI de me répondre pour que je puisse savoir si ce qu'il a fait est légal.